



Paris, le 18 avril 2018

Ne pas abandonner Claude Mangin et Nâama Asfari dans leur combat

Communiqué de Pascal Savoldelli
Sénateur du Val-de-Marne
Membre de la Commission des Finances du Sénat

Madame **Claude MANGIN** vient de démarrer une **grève de la faim** après un énième refus des autorités Marocaines de la laisser pénétrer sur le territoire pour **rendre visite à son mari, Nâama ASFARI**, prisonnier politique dont les motifs et les conditions de détention sont plus qu'obscurés.

Militant sahraoui, Monsieur Asfari a été arrêté le 7 novembre 2010, passé à tabac et emmené de force par des policiers marocains en civil. Son crime : avoir participé avec 20.000 personnes à la construction d'un camp de protestation à Gdeim Izik, dans les territoires occupés au sud du Maroc, pour dénoncer les discriminations contre le peuple Sahraoui.

Le lendemain de son arrestation, le camp est démantelé avec violence. Des affrontements éclatent, lors desquels des soldats marocains trouvent la mort. Monsieur Naâma Asfari a depuis été condamné à 30 ans d'emprisonnement pour meurtre alors même que son arrestation a été effectuée la veille de ces affrontements.

La réprobation internationale concernant l'attitude des autorités marocaines à l'égard des militants des droits du peuple sahraoui ne cesse de s'amplifier. En décembre 2016, le Maroc a été condamné par le Comité de l'ONU contre la torture dans le cadre de la plainte déposée par l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT) et le cabinet Ancile-avocats, au nom de Nâama Asfari. La Fondation ACAT a par ailleurs honoré Nâama Asfari le 28 janvier dernier du « Prix Engel-du-Tertre des droits de l'Homme » 2017, à travers son épouse.

En dépit de ces témoignages de soutiens, les autorités marocaines continuent de faire la sourde oreille. **Depuis un an et demi, aucun droit de visite n'a été accordé à Madame Mangin, systématiquement refoulée à chacune de ses arrivées sur le territoire, dans la négation la plus insensible de son droit à une vie privée et familiale.**

La semaine passée, le mercredi 11 avril, j'ai alerté le Ministre des affaires étrangères, Monsieur Jean-Yves Le Drian, sur la situation de cette ressortissante française, en vain. Il est temps que cette situation cesse, que le désarroi de Claude Mangin et de son mari soit pris au sérieux.

Nous demandons alors à ce qu'une rencontre soit organisée au plus vite avec Madame Mangin par Monsieur le Ministre, pour obtenir enfin des autorités marocaines le respect des droits plus élémentaires.

Pascal Savoldelli,
Sénateur du Val de Marne